

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 24 AVRIL 2025 (19 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN,
Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric
TILMANT, Monsieur Benoît DEGHOIRAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude
KLENNER, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre
Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur
Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri
CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane
GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène
HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Excusée :

Madame Natacha LEROY, Conseillère;

Conseil communal du 24 avril 2025

à 19h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

**1. Notification de l'approbation après réformation du budget de l'exercice 2025 -
Prise de connaissance**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 20 février 2025, par laquelle le Conseil communal a voté le budget de l'exercice 2025, a été approuvée après réformation par le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux.

Prise de connaissance

FISCALITE

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

**2. Notification - Approbation du règlement taxe sur la collecte et le traitement des
déchets ménagers et assimilés 2025 - Prise de connaissance**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 20 février 2025, par laquelle le Conseil communal vote le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés se rapportant à l'exercice 2025, est approuvée par expiration du délai par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

3. Notification de l'approbation du Budget 2025 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le budget de l'exercice 2025 de la Régie Foncière communale est approuvé, tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 20 février 2025.

Prise de connaissance

JURIDIQUE

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

4. Fête de la musique 2025 - Convention de partenariat - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche, l'ASBL Amis de Binche Culture et l'ASBL USAB, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique qui aura lieu les 20 et 21 juin 2025, dans le parc Derbaix.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

5. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel d'activités - Année 2024 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Commission locale pour l'énergie, concernant l'année 2024.

Prise de connaissance

AFFAIRES ECONOMIQUES

Excusé pour ce point :

Monsieur Jean GIGOUNON, Conseiller;

6. Règlement communal sur l'exploitation des services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité (taxis)

Le Conseil Communal est invité à arrêter le règlement communal sur l'exploitation des services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité (taxis).

Accord à l'unanimité

Monsieur Jean GIGOUNON entre en séance avant la discussion du point.

7. Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe IV entre la SPRL Yami et la Ville de Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe IV entre la Ville de Binche et la SPRL Yami située à la rue Zéphirin Fontaine n° 140 à Binche, dans le cadre du renouvellement d'une licence

existante.

Accord à l'unanimité

8. Comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi - Désignation d'un représentant effectif et d'un représentant suppléant de la Ville de Binche

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant effectif et un représentant suppléant de la Ville de Binche au sein du comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi.

Intervention de Monsieur Rombaut :

« J'ai juste une question, une remarque. L'aéroport de Charleroi, naturellement, c'est une très bonne vitrine pour la région, d'un point de vue économique, c'est très important, c'est une porte d'entrée pour la Ville de Binche. Maintenant, c'est vrai qu'on commence à voir un petit peu ce phénomène d'avion, quelques remarques de riverains. Et justement, comme ce Comité d'accompagnement va quand même toucher à tout ce qui est environnement, j'ai travaillé un petit peu dans le domaine, c'était pour attirer votre attention, mais je ne doute pas que vous ferez bien votre travail concernant justement tout ce qui est routes aéroportuaires, donc c'est quand même des choses qui sont assez importantes. Cela peut très vite varier avec les utilisations qui sont faites, les différentes normes qui vont être utilisées en termes d'avions, en termes de balises par exemple, en termes d'approches. J'ai déjà été lire ce qui était prévu, donc il me semble que ça devrait être bon, mais simplement pour attirer votre attention, si l'aéroport continue à se développer, ce qui est très bien d'un point de vue économique et même peut-être touristique pour nous, il faut néanmoins rester effectivement attentifs à cette problématique du survol qui n'en est pas une, comme on peut le connaître sur Zaventem ».

Intervention de Monsieur Devin :

« Nous y sommes très attentifs. Dans ce dossier, comme dans d'autres, il y a des paramètres antagonistes. On peut être heureux d'aller prendre l'avion pas loin. On peut être heureux du développement économique en termes d'emploi à l'aéroport et également du développement économique de l'ensemble des petites, moyennes et voire grandes entreprises autour de l'aéroport de Charleroi. On s'en réjouit bien évidemment. Il n'empêche que le Collège communal de la Ville de Binche a émis un avis défavorable, comme celui d'Anderlues, comme celui de Fleurus, par exemple, tous partis confondus par rapport à la régularisation du permis et l'extension. En prenant le petit-déjeuner tous les matins chez moi, il se fait que, comme bruit de fond, nous n'avons plus le ronronnement des chatons, mais plutôt des avions. 6h35, 6h39, 6h43, 6h50, 6h 39, 6h43, 6h50 et c'est parti. Et ce qui est vrai à Leval, l'est maintenant à Epinois, l'est très fortement à Buvrinnes, et ça commence à grignoter sur Binche. Et donc plus on avance et plus ça devient perturbant pour tout un chacun. Plus on avance dans le bon temps comme maintenant, plus on a tendance à ouvrir les fenêtres et plus on est réveillé et moins on profite également des joies de l'été. Je peux vous dire que je suis très sensible à ça. J'y serai donc très attentif. Nous sommes bien aidés en la matière par un riverain levallois qui a pris son bâton de pèlerin et qui a été concerter l'ensemble des Collèges communaux de la région. On est conscient de l'importance économique, mais on ne veut pas non plus se retrouver dans une situation comme à Diegem où finalement, au lieu de voir passer des tracteurs, ce sont des avions qui passent juste au-dessus de votre maison. Il se fait que dans la ligne de décollage et la ligne d'atterrissage, c'est justement au-dessus de Leval-Buvinnes-Epinois. Je ne connais pas l'avenir de la flotte aéronautique en la matière, d'un autre côté, les avions sont de plus en plus grands. Il faut voir les capacités de l'aéroport, on me dit qu'elles sont atteintes pour l'instant, mais c'est une régularisation. Et donc pour votre bonne information, nous avons marqué un avis défavorable en la matière. On est bien conscient de

l'ensemble de ces perturbations et nous pouvons répondre de cet avis, en ayant, je tiens à insister, toujours à l'esprit, qu'un aéroport pour la région, c'est très important ».

Désignation comme membre effectif : Mr Laurent DEVIN
Désignation comme membre suppléant : Mme Larissa DAVOINE

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

9. Conclusion d'un emprunt garanti par le Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires dans le cadre de la construction d'un bâtiment sur le site des académies, Faubourg Saint-Paul et rue aux Mourdreux à Binche - Approbation des conditions - Décision

Dans le cadre du dossier « Conclusion d'un emprunt garanti par le Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires dans le cadre de la construction d'un bâtiment sur le site des académies, Faubourg Saint-Paul et rue aux Mourdreux à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le formulaire de demande d'offre N° 3443 et le montant estimé du dossier "Conclusion d'un emprunt garanti par le Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires dans le cadre de la construction d'un bâtiment sur le site des académies, Faubourg Saint-Paul et rue aux Mourdreux à Binche". Les conditions sont fixées comme prévu dans le formulaire de demande d'offre N° 3443. Le montant estimé s'élève à 6.700.000,00 €.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025 et qui sera inscrit les années suivantes, article 734/211-01.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

10. Concession d'exploitation d'un appareil automatique de photographie d'identité et d'un monnayeur - Approbation du principe de concession et des conditions du cahier des charges

Dans le cadre de la « Concession d'exploitation d'un appareil automatique de photographie d'identité et d'un monnayeur », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de la concession de services;
- fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution.
- approuver le cahier des charges réf. 3434 ayant pour objet "Concession d'exploitation d'un appareil automatique de photographie d'identité et d'un monnayeur". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des contrats de concession. La recette est estimée à 8.035,18 € sur 4 ans.
- percevoir la redevance de cette concession par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025 à l'article 104/161-48 budgets ordinaires des exercices suivants ;

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

11. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Augmentation de cadre au cours de l'année scolaire au niveau maternel - création de 7/2 emplois d'institutrice maternelle et 8 périodes de psychomotricité à partir du 25 mars 2024 dans diverses implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 27 janvier 2025, point n°24, par laquelle il décide de prendre acte des augmentations de cadre au cours de l'année scolaire au niveau maternel, soit la création de 7/2 emplois d'institutrice maternelle et de 8 périodes de psychomotricité, à partir du 25 mars 2024, dans diverses implantations des écoles Binche 1,3,5,6,7 de l'enseignement maternel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

12. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 19 mars 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 19 mars 2025, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

13. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 22 mars 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 22 mars 2025, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

14. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 5 avril 2025

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 5 avril 2025, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

15. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2024-2025 - Règlement d'ordre intérieur - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement d'ordre intérieur de l'Institut Supérieur Plus Oultre, à partir de l'année scolaire 2024-2025 et suivante.

Accord à l'unanimité

MOBILITE

16. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue Zéphirin Fontaine, face au n°191.

Accord à l'unanimité

17. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-Lez-Binche, à l'avenue Léopold III, face au n°265.

Accord à l'unanimité

18. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval-Trahegnies, à la rue d'Haine, face au n°3.

Accord à l'unanimité

19. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-Lez-Binche, à la chaussée Brunehault, face au n°232.

Accord à l'unanimité

20. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de la Pépinière, face au n°17.

Accord à l'unanimité

21. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval, à la route de Charleroi, face au n°317.

Accord à l'unanimité

22. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à l'Avenue Marie-José, face au n°82.

Accord à l'unanimité

23. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue Saint-Ulgiste, face au n°28.

Accord à l'unanimité

24. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Bray, à la rue du Terril, face au n°8.

Accord à l'unanimité

25. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de l'Hurtebise, face au n°25.

Accord à l'unanimité

26. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de l'Egalité, face au n°13.

Accord à l'unanimité

27. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de Merbes, face au n°13.

Accord à l'unanimité

28. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de Merbes, face au n°19.

Accord à l'unanimité

29. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval-Trahegnies, à la rue Salvador Allende, face au n°127.

Accord à l'unanimité

30. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation de deux emplacements PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées à Binche, à la cité Noël Lustre, face au n°2 et n°4

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

31. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1er avril 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 1er avril 2025.

Accord à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

32. Proposition d'adhésion au Réseau des Territoires de la Mémoire

En application de l'article L1122-24, alinéa 3, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui confère à chaque conseiller communal le droit d'initiative, Madame Natacha Leroy sollicite l'inscription d'un point relatif à l'adhésion au Réseau des Territoires de la Mémoire à la séance du Conseil communal du 24 avril 2025.

Intervention de Monsieur Devin :

« Il y avait une question déposée par Madame Leroy, mais elle n'est pas là. Quelqu'un souhaite aborder le point déposé ? »

Intervention de Monsieur Rombaut :

« C'est une proposition collégiale du groupe MRCI, c'est notre Chef de groupe simplement qui

l'envoi. C'est un point qui nous tenait à cœur au sein de notre programme, surtout en cette période. Il nous a semblé que c'était un projet qui rassemblait. On approche quand même du 8 mai, qui tenait à cœur aussi, je peux la citer, elle ne m'en vaudra pas, Madame Derbaudrenghien qui est très impliquée également dans la matière. C'est sur le devoir, le devoir de mémoire. Donc on est à la veille du 80^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. On en parlait déjà il y a un mois. Finalement, c'est la fin des horreurs, l'ouverture d'une période de paix, même si pour le moment c'est un peu compliqué, et l'ouverture d'un chantier de réunification en Europe, de dialogue et d'union. Et justement, dans ce genre de moments, je pense que c'est important d'être unis. Il nous a semblé que c'était également important pour les citoyens binchois d'arriver avec des projets finalement qui unissent et qui peuvent rassembler l'ensemble peut-être de la classe politique binchoise, de son Conseil communal peut-être, devant un projet de mémoire qui est positif et qui est porteur de sens. Donc vous avez reçu notre proposition ; il s'agit d'adhérer à l'ASBL Territoire de Mémoire. Ces dernières années, on assiste quand même à la disparition des derniers témoins, des derniers passeurs de mémoire, même si, comme je le disais, les canons commencent encore à tonner à nos frontières, dans ce cadre-là, cette association peut sensibiliser les jeunes, elle peut encourager à la citoyenneté, essayer du moins d'éduquer un peu à la démocratie et à la lutte contre les extrêmes. Et ça, ça nous semble particulièrement important, du moins en cette période, encore plus. Et donc, un discours et un dépôt de gerbe le 8 mai, c'est bien, c'est important, mais à notre sens, en tout cas, ce n'est pas suffisant et ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu de ce 80^{ème} anniversaire et de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. C'est pour ça que nous plaçons pour une adhésion de la Ville de Binche, qui permettrait finalement d'entrer dans une réelle, même une nouvelle dynamique de transmission de mémoire, de passage de mémoire, d'ouvrir de nouveaux horizons pédagogiques pour toutes les écoles de l'entité. C'est quelque chose qui est très important pour les écoles, pour la jeunesse, de s'engager encore plus activement dans une politique citoyenne encore plus volontariste et peut-être aussi de valoriser notre patrimoine. On a du patrimoine sur Binche, on a des associations qui sont présentes et qui sont très actives sur l'entité, qui font énormément même avec leurs propres deniers, ou encore même peut-être de soutenir de nouvelles initiatives, et donc adhérer au Territoires de la Mémoire, c'est finalement poser un acte de souvenir envers les victimes, un acte d'engagement et de foi en l'avenir, notamment, surtout, envers la jeunesse, pour ne pas oublier. Et donc tout cela, en plus pour une somme modique, je ne vous le cache pas, et c'est ce que nous offre cette association. La mémoire, ça se travaille, ça se travaille tous les jours et ce ne sera jamais suffisant. Et je pense qu'avec ça, on peut avoir des outils positifs pour la Ville, pour l'entité, pour les écoles et pour les associations. Le point vous a été proposé, les documents ont été transmis par le secrétariat du Bourgmestre et donc nous soumettons ce point ».

Monsieur Devin donne la parole à Monsieur Beaujean, Echevin des Associations :

« Comme mentionné dans le programme électoral 2024-2030 du Parti socialiste, nous souhaitons apporter notre soutien aux initiatives des associations commémoratives ou patriotiques et entretenir le devoir de mémoire. Une réflexion est par ailleurs en cours autour de cette thématique. Nous avons la responsabilité de faciliter la transmission du flambeau aux générations futures afin de perpétuer ce devoir de mémoire. Mais nous désirons mener cette réflexion de manière posée et constructive en respectant les procédures administratives et budgétaires, toute nouvelle initiative ayant un impact budgétaire, même modeste, doit entrer dans le cadre de la confection du budget, et non pas en cours d'année. Cette réflexion doit en outre intégrer des paramètres nouveaux, comme l'agenda des congés scolaires, qui ne permettent plus la participation des écoles, notamment pour les commémorations du 8 mai. Il y a donc lieu de mener cette réflexion de manière transversale, en étroite collaboration avec les Echevinats des Associations patriotiques et de l'Enseignement, tout en associant des partenariats encore plus étroits avec nos associations patriotiques ou commémoratives locales, je pense notamment aux jeunes du B-40. Le réseau des Territoires de la Mémoire est évidemment une composante de cette réflexion, mais on ne peut résumer une politique du devoir de la mémoire sous ce seul aspect. En conclusion, si nous ne

sommes pas opposés par principe à l'adhésion de la Ville de Binche au réseau des Territoires de la Mémoire, nous souhaitons l'intégrer dans une réflexion plus globale et aboutir sur le devoir de mémoire, ce dans le respect des procédures budgétaires et administratives ».

Intervention de Monsieur Rombaut :

« Je prends note. Je trouve qu'on manque ici quelque chose dans cette veille de 8 mai 45. On manque finalement de projets. Ce sont des associations qui avancent seules. Et je pense que ça aurait été bien que la Ville puisse marquer finalement ce geste fort. Nous ne serions pas les seuls ; il y a plus de 200 communes qui adhèrent à ces Territoires de la Mémoire. Donc ce n'est pas non plus une nouveauté, ce n'est pas un tsunami. La Région Wallonne, je pense, en fait partie. La Province du Hainaut également en fait partie. Il y a pas mal de communes et d'acteurs publics qui en font partie. Donc je pense que c'est un acte manqué d'attendre éventuellement peut-être une éventuelle réflexion à plus long terme. Je pense que c'est un acte manqué d'attendre le 81^e anniversaire. Comme je le disais, aller déposer une gerbe, c'est bien, c'est important, ça fait partie du devoir de mémoire et pas uniquement pour les enfants, pour l'ensemble de la population, c'est important, mais ce n'est pas suffisant. Et je pense que cette association-là, ce n'est pas uniquement faire participer des enfants à une commémoration le 8 mai qu'elle vise, c'est quelque chose de beaucoup plus large dans laquelle elle peut collaborer avec les enseignants, avec le monde associatif, avec les villes, avec l'ensemble de la commune. Ce n'est pas un bouleversement du jour au lendemain que nous vous proposons, c'est une démarche positive et qui s'intégrera très bien dans ce cadre. Donc c'est un acte manqué, je pense, de ne pas avancer dans ce domaine. Maintenant, nous restons constructifs, nous accueillons positivement toute démarche visant à perpétuer le souvenir, naturellement. Mais oui, je ne vous cache pas que c'est vraiment une déception, parce que c'était vraiment quelque chose qui vient justement nous rassembler tous, ici, autour de la table, autour de ce 80^e anniversaire, où, je le répète, mis à part les dépôts de gerbe de gerbes de la Ville, je suis désolé, je trouve que ce sont énormément des associations et de jeunes bénévoles qui avancent pour faire vivre la Ville, pour faire vivre le souvenir ».

Intervention de Monsieur Devin :

« Pour votre bonne information, la Ville de Binche aide la Fraternelle de l'Armée secrète du Refuge B40, le FNAPG de Ressaix-Péronnes, la Fraternelle de l'armée secrète du refuge B40 de Binche, le FNC de Ressaix-Péronnes, le SNPPAD, la Confédération Nationale des Prisonniers Politiques, la Fédération nationale des militaires mutilés invalides de guerre. Il faut qu'on ait une réflexion là-dessus. Un peu comme d'autres, c'est une année de transition, je vous l'ai dit au moment du budget, je demande, Monsieur le Directeur Général, qu'une réflexion soit faite sur ces différentes aides, voir un petit peu ce qui est le mieux en la matière. Sur les aides logistiques et matérielles, chaque année, nous aidons le refuge B40 à Waudrez. A l'occasion de la campagne électorale, vous aviez vous-même réservé une table lors de cette cérémonie. Nous allons encore aider les jeunes du B40 cette année-ci. Vous dites « une gerbe, une gerbe ». C'est un honneur d'être présent. On ne sait pas tout le temps y être bien évidemment ; il y a des périodes de vacances, il y a des périodes où on est malade mais je vous mets au défi de trouver une cérémonie où il n'y a pas de représentant de la Ville de Binche. Je vous invite à y venir, ça aussi, c'est important pour les gens d'être là. Une déclaration, un vote, c'est bien, c'est respectueux, mais il y a d'autres choses aussi qui se font. Et donc Monsieur Tilmant, qui en était l'Echevin avait vraiment particulièrement à cœur de participer aux commémorations. Malheureusement, comme vous le dites, on est d'accord là-dessus : ils décèdent les uns après les autres et Monsieur Philips n'a pas été le moins emblématique de cela. Et je suis d'accord avec vous, Monsieur Rombaut, ce n'est pas un point de discorde entre nous, soyez-en complètement assuré. Le 21 juillet, le Te Deum, la

cérémonie ensuite au pied du monument de l'indépendance avec quand même un événement dans le monde ecclésiastique tout récemment, avec le Doyen de la Ville de Binche, qui est devenu, quand même, le premier représentant des Barnabites. Ce n'est quand même pas rien, c'est quand même un ordre ecclésiastique reconnu et avoir quelqu'un de Binche, de la région du Centre, qui en devient le premier, je ne sais pas si on dit le premier Magistrat en la matière, le numéro uno, c'est à Rome, le numéro uno, c'est quelque chose. Je sais que la Communauté Chrétienne de Binche a salué cela. Les 24-25 août, vous savez qu'il y a la commémoration au Mémorial de Waudrez et, comme vous, je salue les actions du B40. Et donc en la matière, Monsieur Rombaut, n'en faisons pas un point de discorde, nous verrons ça au moment du budget. Vous le savez, les Territoires de la Mémoire sont aidés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a des expositions qui se tiennent également au Parlement de Wallonie, mais j'ai demandé à Monsieur Beaujean et à Monsieur Somers, pour qu'on puisse travailler cela de la meilleure des manières. Comme vous, je pense qu'il faut pouvoir entretenir le devoir de mémoire et lutter contre toute forme de propos, de discours et d'actes haineux et d'extrême droite parce que c'est dans les temps qui courent, c'est quelque chose qui peut réellement nous occuper. On va avoir des élections en France où, je pense, le sujet va être largement débattu, donc n'attendons pas et avançons ensemble en la matière. Mais ce ne sera pas aujourd'hui. Le budget, on en parlera à ce moment-là. Donc je suis très clair, ce n'est pas un point de discorde entre nous, Monsieur Rombaut ».

Intervention de Monsieur Rombaut :

« Ce ne sera pas un point de discorde, ce sera juste un gros regret à 800 euros, qui n'est quand même pas une grosse somme. Et je vous rejoins effectivement, ce qu'il faut faire, c'est lutter, contre tous les extrêmes et tous les discours extrémistes. L'un et l'autre se rejoignent et s'alimentent. Ce sont eux qui ont créé ces conditions de la Seconde Guerre mondiale. J'ai étudié un peu l'histoire aussi et donc c'est contre ça qu'il faut lutter contre tous les extrêmes. Et le 8 mai, je vous rassure, je n'attends pas l'invitation de la Ville de Binche, ou le 11 novembre, ou le 21 juillet, dès que je sais me libérer. Nous sommes plusieurs d'ailleurs ici, à la table, à nous y retrouver sans attendre l'invitation de la Ville de Binche ».

Intervention de Monsieur Lecocq :

« Je voulais vraiment réagir sur ce point. C'est un point qui me tient particulièrement à cœur parce que je suis fils d'un ancien résistant et d'un ancien Président du FNC de Ressaix. Donc depuis tout petit j'ai été biberonné dans la lutte contre le fascisme, l'extrême droite, mais aujourd'hui, c'est un point encore beaucoup plus important sur ce qu'on appelle l'inversion des valeurs. Justement, les Territoires de la Mémoire, ils ont ce qu'on appelle la bibliothèque George Orwell, en référence à l'inversion des valeurs. Et je vous invite cordialement à prendre connaissance de l'actualité aujourd'hui, de la trumpisation de la politique. Et malheureusement, on constate qu'il y a beaucoup de discours qui sont peut-être subtils, mais qui vont vraiment dans un terrain très dangereux, justement aujourd'hui. Je vous invite vraiment à aller prendre connaissance de cette bibliothèque George Orwell, elle est accessible en ligne. En effet, ça va au-delà aussi, il faut faire ce travail de mémoire du passé, mais aussi se battre actuellement, parce qu'on attaque aussi actuellement nos libertés fondamentales, nos libertés syndicales, la liberté médiatique par les attaques des subsides. Et je vous félicite aussi pour cette sortie de presse qui était par rapport à notre télé locale Antenne-Centre, que vous avez fait, Monsieur le Bourgmestre, parce que dans ce sens-là, ce sont ce qu'on appelle les contre-pouvoirs, et aussi la division pour mieux régner. On le voit, on est en train de stigmatiser les personnes sans emploi, les personnes issues de l'immigration, mais aussi les personnes malades, ainsi que notre culture. Un ministre de la Culture, est utile et essentiel aujourd'hui. Et donc, ce débat est un débat qui doit nous unir, mais c'est des valeurs, n'oublions pas ces valeurs essentielles qui comptent pour tout le monde et ne les inversons pas,

comme le dit les Territoires de la Mémoire. Je m'arrêterai là et j'espère que dans le budget prochain, on pourra l'inscrire ».

DIVERS

Intervention de Monsieur Urbain :

« Question de suivi par rapport à une de mes dernières questions. Vous êtes évidemment, j'imagine, au courant que le 21 avril dernier, la RUS Binche a eu un refus de licence en nationale 1. Dans l'entrefaite de ma question au Conseil communal, je pense que vous avez rencontré les représentants de la RUS et il y a des choses qui ont bougé là-bas, en tout cas, c'est ce qu'on a pu lire dans la presse. N'étant pas à l'intérieur du club, je ne sais pas, mais j'imagine qu'il y a des choses en tout cas qui ont pu bouger. Malgré tout, je me suis quand même amusé à reprendre, parce que c'est accessible en ligne, le pourquoi du refus de l'attribution de la licence par l'Union belge. Je vous cite pêle-mêle, mais donc c'est repris dans le rapport : manquement financier, aucun rapport de contrôle financier, commissaire aux comptes ou réviseur, absence de preuve de paiement, des salaires des joueurs, entraîneur et personnel, cotisation ONSS, absence de preuve de paiement de précompte professionnel, absence de preuve de paiement de TVA, absence de preuve de paiement d'assurance accidents de travail, absence de preuve de paiement de loyer des frais des infrastructures, dette (d'aide) fédérale et créances inter-clubs, aucune attestation officielle fournie, ONSS, SPF Finances, TVA, aucune note explicative sur les problèmes financiers rencontrés par le club. Certaines pièces transmises complètement hors délais, clubs absents à l'audition le 18 avril 2025, 2 sanctions octroyées par l'Union belge, pas de composition du Conseil d'Administration, en tout cas pas transmise. Donc voilà, la question que je me pose, effectivement, c'est que quand on lit le rapport, parce que là, on a un organisme extérieur qui est censé donner un avis sur l'état du club. Quand on lit le rapport, on se pose de sérieuses questions, sachant que, sauf si je me trompe, ça reste un des plus gros clubs de l'entité de Binche. Comme je vous l'ai dit la dernière fois, même si on est bien d'accord, c'est une ASBL extérieure à la Ville, on a quand même un lien relativement fort avec eux en leur mettant à disposition des infrastructures. Et donc voilà, la question que je me pose, c'est est-ce que vous les avez rencontrés depuis? Où est-ce que ça en est chez eux? Et j'imagine que, comme vous avez peut-être pu voir ce rapport, qu'est-ce que ça vous laisse comme sentiment de voir ce qui est écrit par l'Union belge ? »

Intervention de Monsieur Devin :

« J'ai rencontré les repreneurs, si j'ose m'exprimer comme cela, de la RUS Binche, mardi à 17h30. A ce moment, se déroule une Assemblée Générale extraordinaire et donc je pourrai répondre à votre question dans un mois. Ils m'ont dit qu'effectivement la licence n'avait pas été acceptée. Ils étaient en ordre pour la licence l'année passée et ici, les personnes sont démissionnaires, les personnes bien connues sont démissionnaires. Des repreneurs acteurs économiques, les mêmes personnes dont je vous ai parlé la fois passée se sont non seulement positionnées, mais ont pris les rênes de la transition. Le mois d'avril est un mois très important, notamment en football. Ils ont une Assemblée Générale extraordinaire aujourd'hui, ils vont composer un nouveau Comité en fonction du déroulement de la réunion et quant à la licence il se posait la question. Un, elle n'a pas été obtenue par l'ancien Comité. Ils vont se poser la question de la licence, en fonction aussi des résultats sportifs qui arrivent, parce qu'on peut descendre une division et puis vous ne demandez pas la licence. Ils demanderaient alors une licence aussi en fonction de la division dans laquelle ils pourraient être. Et ils ont donc encore une occurrence de pouvoir se présenter devant le Comité d'Arbitrage du Sport Belge. Mais tout dépend de la réunion de ce soir, elle est en cours, je ne sais

pas quelle heure elle avait lieu, et donc ils reprendront contact par la suite. J'ai envie de vous dire rendez-vous le mois prochain par rapport à cela ».

Interpellation de Mr Lecocq :

« On a été interpellé par quelques habitants de Ressaix, par rapport à la possibilité d'installer un feu rouge entre la jonction de la route de Charleroi, le carrefour entre la route de Charleroi et la rue Albert Dascotte, pour rentrer sur Ressaix, voir les faisabilités. Il y a souvent des petites modalités pratiques là-dessus ».

Interpellation de Madame Romani :

« Nous avons été interpellés par des citoyens par rapport au ramassage des sacs moka. Ils nous ont fait la remarque : après 2 semaines, vive l'odeur, les asticots. Quand on a un bébé, les couches dans les poubelles, ça sent trop fort. Maintenant, il fait froid, ça va encore, mais quand c'est l'été, c'est insupportable. Ou encore des personnes qui habitent dans un petit appartement et qui, après deux semaines, selon le nombre de poubelles, doivent les accumuler. Ensuite, par rapport aux encombrants, ce n'est pas évident quand nous avons une petite voiture ou pas de voiture pour y aller, sans compter les personnes âgées qui ne savent pas toujours le faire elles-mêmes. Ces personnes doivent faire appel à quelqu'un et doivent souvent les payer. Et quand nous n'avons qu'un petit revenu, même 20 euros, c'est beaucoup. Nous aimerions que vous étudiez la possibilité d'un retour de ramassage sac moka hebdomadaire. Cela ferait plaisir aux citoyens et répondrait aux besoins des travailleurs Hygea. Et pour les encombrants, nous avons entendu pendant la campagne que vous étiez favorable au ramassage gratuit. Nous aimerions connaître votre position sur ce point et souhaiterions un ramassage une à deux fois par an à domicile, et nous aimerions discuter avec vous afin de pouvoir concrétiser cette mesure ».

Réponses de Monsieur Devin :

« Donc, dans l'ordre, pour Monsieur Lecocq : c'est une voirie régionale, donc qui dépend du Service Public de Wallonie et, à la vérité, ils ont déjà retiré un feu rouge à Leval. Ils estiment que c'est une voirie pénétrante, structurante et donc l'objectif n'est pas de freiner la circulation, au contraire de pouvoir laisser aller. On leur transmettra votre doléance avec plaisir. Il y a un travail qui est fait notamment par rapport au passage pour piétons, en haut de la côte de Moscou, en fonction de la réfection de la rue de Fontaine et sans collaboration avec la commune d'Anderlues. On verra ce qu'il est possible de faire en matière, ce n'est pas la première fois qu'on interviendrait sur ce point.

Sur le ramassage des sacs mokas et des encombrants, je pense que j'ai eu l'occasion de le dire déjà lors d'un Conseil communal, nous avons été invités par Hygea à une réunion, l'ensemble des Bourgmestres, des Echevins concernés, des Administrateurs. Monsieur Labar est Administrateur à Hygea. Je ne dis pas ça pour l'embêter, mais comme ça vous pouvez vous adresser directement à lui. Et donc effectivement, en campagne électorale, on s'était prononcé comme cela, de voir ce qu'il en était et donc lors de la présentation du plan stratégique transversal, on verra jusqu'où Monsieur Labar a pu négocier et travailler, mais également faire appel à d'autres sources, quelquefois associatives, qui peuvent effectivement collecter ces encombrants. Certains sont présents pas très loin de notre territoire et donc on pourrait éventuellement travailler avec elles. C'est un devoir dont Monsieur Labar est chargé en la matière et donc il pourra vous répondre à l'occasion du plan stratégie transversale et même après.

Je vous remercie et je lève la séance plénière en remerciant le public ».

*

Pour: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

Contre: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

Abstentions: 4

Judith Philippe, Jacques GOSSUIN, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

PLAN DE COHESION SOCIALE

33. Nomination des membres pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée de la Ville de Binche (2025-2030)

Le Conseil communal est invité à approuver les nominations de nouveaux membres (15 membres effectifs et les autres comme suppléants) pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (2025-2030).

Désignation comme membres effectifs :

**Mr Ilhan Genç
Mme Caroline Beautemps
Mr Frédéric Piécha
Mme Lindsay Caperon
Mr Gérard Caperon
Mme Stéphanie Weymeels
Mr Emile Bourdon
Mme Virginie Lefèbvre
Mr Giuseppe Bredariol
Mme Muriel Bourguignon
Mme Carine Delgambe
Mme Huguette Demaret
Mme Mary Kerasidis**

**Mme Catherine Copoix
Mme Marie-Christine Simon**

Désignation comme membres suppléants :

**Mme Patricia Van Bever
Mme Catherine Vozar
Mme Delphine Debrule
Mme Daisy Kegelart**

**34. Nomination des membres pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif
Communal des Aînés (2025-2030)**

Le Conseil communal est invité à approuver les nominations de nouveaux membres (15 membres effectifs et les autres comme suppléants) pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés (2025-2030)

Désignations comme effectifs :

**Mme Amélie Kasprzak
Mr Michel Ursmer
Mme Jeannette Bougard
Mr Jean Psallas
Mme Anne-Marie Hoyaux
Mr Guy Vansipe
Mme Françoise Deghilage
Mr Jean-François Belin
Mme Rita Dero
Mr Pierre Dutron
Mme Mariella Biasotto
Mme Rita Bougard
Mme Pompea Varselona
Mme Fatima Haddad
Mme Murielle Pourtois**

Désignations comme suppléants :

**Mme Béatrice Perin
Mme Véronique Despret
Mme Sabine Depetter
Mr Giuseppe Bredariol
Mme Marie-Christine Simon
Mr Claude Lachapelle
Mr Frédéric Piécha**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**35. Enseignement Fondamental - Binche 6 - Année scolaire 2024/2025 - Désignation
d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15**

**semaines en remplacement du titulaire absent - du 17 au 26 mars 2025 -
Prolongation - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 mars 2025, point n° 10, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Sabrina BOURDON, en qualité de directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines, à raison d'un temps plein, soit 24 périodes par semaine, à l'école communale fondamentale Binche 6, en remplacement de la directrice Madame Nathalie JAROSZ, en congé de maladie, du 17 au 26 mars 2025.

Accord à l'unanimité

36. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2025-2026 - Accord de principe - Demande d'une institutrice primaire à titre définitif de détachement dans le cadre d'un congé pour mission auprès de l'Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continue à partir du 25 août 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 mars 2025, point n°9, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la demande de Madame Céline FIORIDO, qui sollicite un accord de principe pour la prolongation de son détachement, dans le cadre d'un congé pour mission auprès de l'Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continue pour l'année scolaire 2025/2026, sous réserve de la réception de l'accord du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Accord à l'unanimité

37. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Modification de la désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine, du 25 mars 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 mars 2025, point n°7, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la modification de la désignation de Mademoiselle Tess VAN DER VEEN, en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 5 périodes par semaine, du 25 mars 2025 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

38. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif, du 07 février 2025 au 16 février 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°39, par laquelle il décide de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Alison DUPUIS, institutrice primaire à titre définitif, du 07 février 2025 au 16 février 2025.

Prise d'acte

39. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif, à partir du 11 février 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°38, par laquelle il décide de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Blandine PANIER, institutrice primaire à titre définitif, à partir du 11 février 2025.

Accord à l'unanimité

40. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n° 34, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame LAPAGLIA Élise, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

41. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, du 21 mars 2025 au 25 mars 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°24, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Laura SCOZZARI, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 12 périodes par semaine du 21 mars 2025 au 25 mars 2025.

Accord à l'unanimité

42. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 12 périodes par semaine - Ratification

Le Collège communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°26, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Kathleen GORNIK, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 12 périodes par semaine à partir du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

43. Enseignement fondamental - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Désignation des membres de l'organisation représentative des membres du personnel, des conseillers techniques, de la secrétaire et de la secrétaire adjointe - Renouvellement - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 mars 2025, point n°13, par laquelle il décide de désigner les membres de l'organisation représentative des membres du personnel, les Conseillers techniques, la Secrétaire et la Secrétaire adjointe pour la Commission Paritaire Locale.

Accord sur la proposition du service.

44. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Démission d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine, le 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°29, par laquelle il statue sur la démission de Madame Justine PRIMIANO, institutrice primaire APE à titre temporaire, à raison de 12 périodes par semaine, le 15 octobre 2024.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un contrat APE, à raison de 12 périodes par semaine, du 17 octobre 2024 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°30, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Monsieur Louis MARTINAGE, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, sous statut d'agent APE, à raison de 12 périodes par semaine, du 17 octobre 2024 au 4 juillet 2025, de l'affecter dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Démission d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine, le 14 avril 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°31, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la démission de Monsieur Louis MARTINAGE, instituteur primaire APE à titre temporaire, à raison de 12 périodes par semaine, le 14 avril 2025.

Accord à l'unanimité

47. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'un instituteur primaire à charge des deniers communaux, à raison de 10 périodes par semaine, à dater du 14 avril 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 07 avril 2025, point n°32, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la fin de contrat de travail d'un commun accord de Monsieur Louis MARTINAGE, désigné en qualité d'instituteur primaire à raison de 10 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, à dater du 14 avril 2025.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

48. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non

vacant à raison de 4 périodes par semaine à partir du 29 mars 2025

Le Conseil communal est invité à désigner Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 29 mars 2025, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ.

Accord à l'unanimité

**49. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2024/2025
- Académie de Musique, Danse et Déclamation - Congé pour exercer
provisoirement une fonction dans un autre établissement d'un professeur de
clarinette à titre définitif du 1er avril au 4 juillet 2025**

Le Conseil communal est invité à accorder à Madame Émilie MAGGIO, professeur de clarinette à titre définitif, un congé pour exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement, à raison de 5 périodes par semaine, du 1er avril au 4 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

**50. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2025/2026
- Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement
d'un professeur de diction et déclamation à titre définitif du 25 août 2025 au 3
juillet 2026 - Renouvellement**

Le Conseil communal est invité à accorder à Madame Nathalie VEYS, professeur de diction et déclamation à titre définitif, le renouvellement du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, à raison de 12 périodes par semaine, du 25 août 2025 au 3 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire,

Guillaume SOMERS

Le Président,

Laurent DEVIN